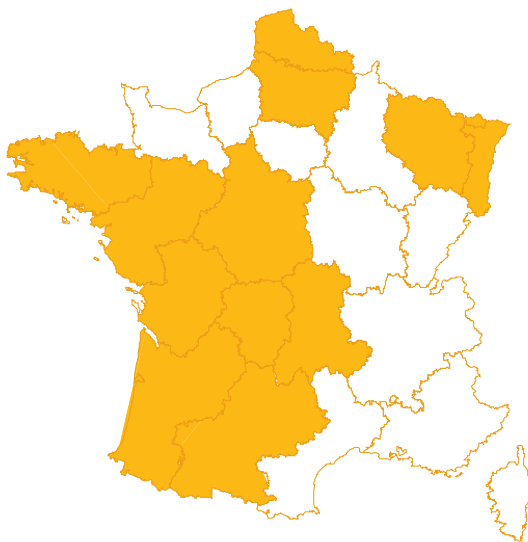


Surveillance des maladies à caractère professionnel

Marie-Reine FRADET¹, Sylvie MAQUINGHEN¹, Dr Marie-Christine RIOL², Juliette CHATELOT³ et les services de santé au travail participants

¹ Observatoire régional de la santé (ORS) d'Auvergne, ² Inspection médicale du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Auvergne-Rhône-Alpes, ³ Direction santé travail, Santé publique France

Figure 1 : Régions participant au dispositif MCP en 2014



La surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail, notamment en :

- décrivant les MCP et estimant leur prévalence par sexe, âge, catégorie sociale et secteur d'activité ;
- décrivant les agents d'exposition professionnelle associés aux différentes pathologies signalées ;
- alertant sur des pathologies émergentes et les nouveaux risques professionnels.

Ce programme s'appuie sur un réseau sentinelle de médecins du travail volontaires qui signalent pendant deux semaines consécutives, appelées quinzaines, deux fois par an, tous les cas de MCP observés au cours de leurs consultations. Les résultats des deux quinzaines réalisées en 2014 en Auvergne sont présentés ci-après.

La déclaration des maladies à caractère professionnel (MCP) est une obligation pour tout docteur en médecine (article L.461-6 du code de la Sécurité Sociale). Les maladies à caractère professionnel sont toutes les maladies ou symptômes susceptibles d'être d'origine professionnelle et non réparés au titre des maladies professionnelles. Face au sous-signalment des MCP, l'Institut de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT) a mis en place, en 2003, un programme de surveillance des MCP chez les salariés en Pays-de-la-Loire. L'Auvergne a rejoint le réseau en 2010.

Les éléments clés des quinzaines 2014 en Auvergne

- Un taux de participation des médecins du travail en baisse.
- 3 210 salariés vus en consultation durant les quinzaines et un taux de signalement des MCP de 4,5 %.
- Le taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur (ALM) est de 2,6 % chez les femmes et de 1,5 % chez les hommes.
- Le taux de prévalence de la souffrance psychique est de 2,5 % chez les femmes et de 1,3 % chez les hommes.
- Parmi les pathologies relevant d'un tableau de maladie professionnelle, 80 % n'ont pas fait l'objet de déclaration en maladie professionnelle principalement du fait d'un bilan diagnostic en cours de réalisation, ou du refus du salarié.

Participation des médecins du travail

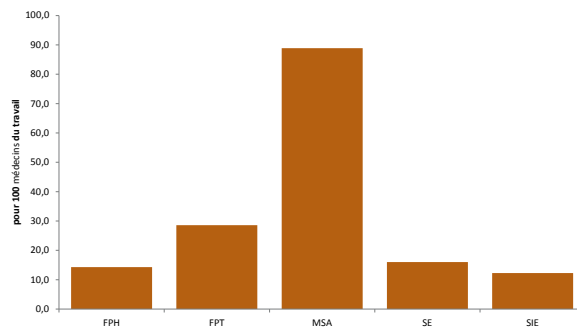
En 2014, 32 médecins du travail de la région Auvergne ont participé à au moins une des deux quinzaines MCP, soit 18 % des médecins du travail de la région.

Sur l'ensemble des médecins travaillant en équipe, 4 ont participé en binôme avec une infirmière de santé au travail.

La majorité des médecins participants exerçaient dans un service interentreprises. Un service interentreprises n'a pas participé aux quinzaines MCP en Auvergne contrairement aux années précédentes, le taux de participation est passé de 17 % en 2013 à 12 % en 2014.

La participation est restée similaire dans la fonction publique hospitalière et la MSA. Depuis 2011, la participation des médecins MSA est proche de 89 %.

Figure 2 : Taux de participation des médecins du travail selon le type de service (%)



Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

FPH : fonction publique hospitalière ; FPT : fonction publique territoriale ; MSA : mutualité sociale agricole ; SE : service d'entreprise ; SIE : service interentreprises.

Population surveillée par les médecins du travail participants

Les effectifs annuels attribués (EAA) étaient disponibles pour 67 % des médecins participants. Les EAA correspondant aux médecins MSA n'étaient pas disponibles par code Naf.

Les médecins du travail participant aux quinzaines, et pour lesquels les EAA étaient disponibles, avaient en charge, en 2014, la surveillance médicale de 41 680 salariés, soit au moins 16 % des salariés de la région.

En 2014, 3 210 salariés ont été vus en consultation pendant les deux quinzaines MCP.

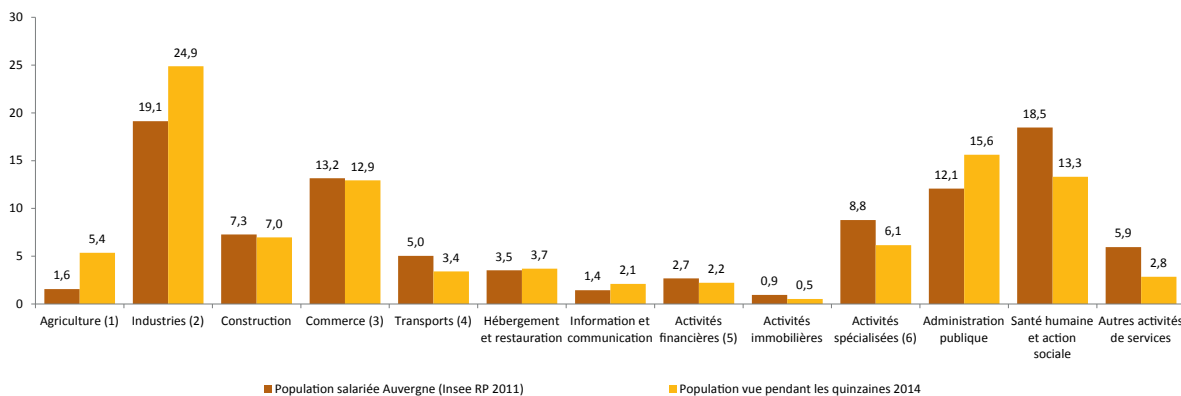
La population de salariés vus en consultation est comparable à la population salariée d'Auvergne. Les secteurs des industries, de la santé humaine et de l'action sociale, du commerce et des administrations publiques sont les plus représentés. Comparés à la population régionale, les

salariés vus travaillent plus souvent dans le secteur des industries (24,9 % comparés à 19,1 % dans la région), dans l'administration publique (15,6 % comparés à 12,1 % en région), dans l'agriculture (5,4 % comparés à 1,6 % en région) et moins souvent dans la santé humaine et l'action sociale (13,3 % comparés à 18,5 % en région).

La surreprésentation du secteur de l'industrie dans la population de salariés vus en consultation peut s'expliquer en partie au moins par une surveillance médicale renforcée pour les salariés de ce secteur.

Compte tenu de la participation importante des médecins MSA au programme MCP en Auvergne, les salariés du secteur agricole sont surreprésentés dans la population de salariés vus lors des quinzaines.

Figure 3 : Répartition par secteur d'activité des salariés vus pendant la quinzaine et des salariés de la région (%)



Sources : Insee (RP 2011), Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

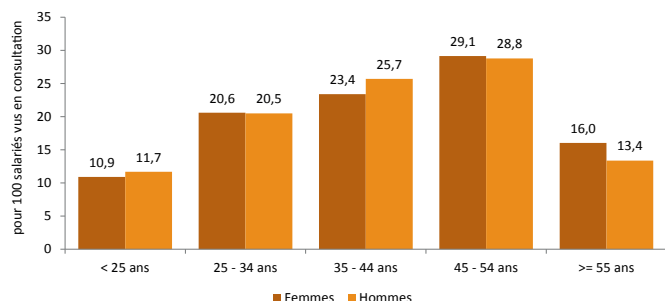
Les secteurs d'activité ont été regroupés en fonction de la nomenclature d'activités française (Naf) 2008 de l'Insee.

(1) Agriculture, sylviculture et pêche ; (2) Industrie manufacturière, industries extractives et autres ; (3) Commerce de gros et de détail ; (4) Transports et entreposage ; (6) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.

Les salariés vus

3 210 salariés ont été vus en consultation pendant les quinze semaines 2014 dont 121 en entretien infirmier (3,8 %). Les visites périodiques représentent plus de la moitié (53 %) des consultations, suivies des visites d'embauche (22 %). Plus de la moitié des salariés vus en consultation sont des hommes (53 %). Lors de ces deux quinze semaines,

Figure 4 : Répartition des salariés selon l'âge et le sexe



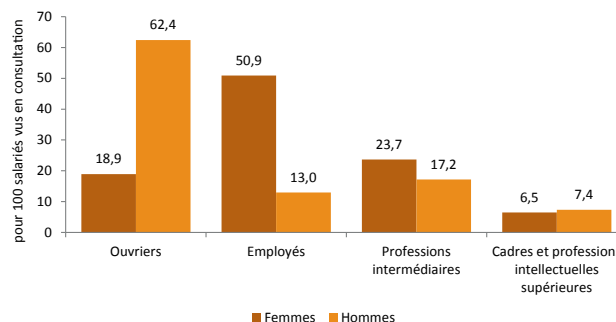
Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

la moyenne d'âge est de 41 ans et ne présente pas de différence significative entre hommes et femmes (figure 4). En 2014, il est relevé une majorité d'ouvrier chez les hommes (62%) tandis que les femmes sont le plus souvent employées (51%) (figure 5).

La majorité des salariés vus en consultation sont en contrat à durée indéterminée (CDI) (80 %).

Figure 5 : Répartition des salariés selon la catégorie sociale et le sexe



Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

Les salariés ayant fait l'objet d'un signalement

Parmi les salariés vus en consultation, **144 ont fait l'objet d'un signalement**, soit un taux de signalement de 4,5 % (cf. Définition p 4).

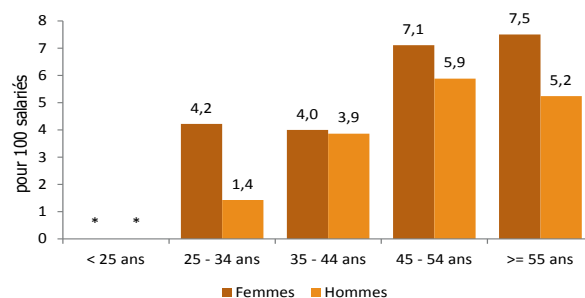
Les taux de signalement varient en fonction du type de service de santé au travail. La fonction publique hospitalière et territoriale présente le taux de signalement le plus élevé (11,4 %). Ce taux est stable depuis 2012. Les services d'entreprise et la fonction publique territoriale ont, quant à eux, les taux de signalement les plus bas, soit respectivement 2,9 % et 2,1 %. La MSA et les services interentreprises sont dans une situation intermédiaire avec un taux de signalement de respectivement 4,1 % et 4,7 %.

En 2014, le taux de signalement est plus élevé chez les femmes (5,3 %) que chez les hommes (3,8 %) et ce pour toutes les tranches d'âge. Les taux de signalement augmentent en fonction de l'âge des salariés. Chez les hommes, le taux de signalement augmente avec l'âge jusqu'à 54 ans pour ensuite diminuer. Chez les femmes, le taux de signalement augmente avec l'âge, excepté pour les 25-34 ans où le taux de signalement est plus élevé que pour les 35-44 ans.

De la même manière, les taux de signalement par catégorie sociale sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes excepté pour les professions intermédiaires où le taux de signalement est légèrement plus élevé chez les hommes. Chez les femmes, le taux le plus élevé se rencontre chez les employées (6,0 %) puis chez les ouvrières (5,3 %). Chez les hommes, les taux les plus élevés se rencontrent chez les ouvriers et les cadres (4,0 %) et le taux le plus faible chez les employés (2,7 %) (tableau 1). En 2014, il n'est pas observé de gradient social de prévalence.

Les taux de signalement diffèrent selon le type de visite de 0,7 % pour les visites d'embauches à 12,6 % pour les visites à la demande (figure 7).

Figure 6 : Taux de signalement selon l'âge et le sexe



* Effectifs inférieurs à 5

Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

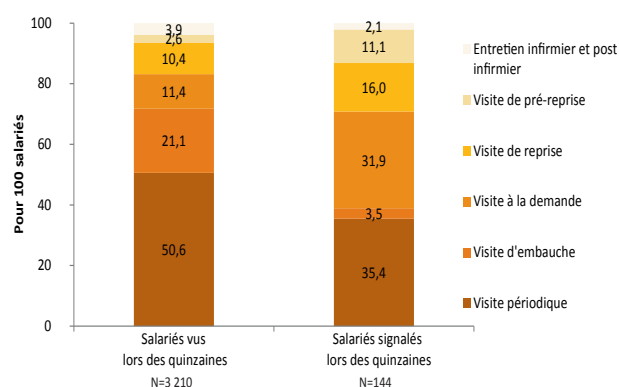
Tableau 1 : Taux de signalement selon le sexe et la catégorie sociale

	Femmes	Hommes
Cadres et professions supérieures	-	4,0%
Professions intermédiaires	3,4 %	3,7 %
Employés	6,0 %	2,7 %
Ouvriers	5,3 %	4,0 %

Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

Figure 7 : Répartition des salariés selon le type de visite (%)



Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

Les taux de signalement varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre et de manière différente pour les hommes et pour les femmes (tableau 2). Chez les femmes, les taux les plus élevés concernent les secteurs d'activité de la santé humaine et action sociale (6,5 %) et du commerce de gros et de détail (6,4 %). Chez les hommes, les secteurs les plus concernés par un taux de signalement élevés sont ceux du commerce de gros et de détail (4,8 %) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services (4,7 %).

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été fait au cours des quinze jours, rapporté au nombre de salariés vus pendant les quinze jours.

Le taux de prévalence d'une pathologie correspond au nombre de salariés présentant cette pathologie rapportés au nombre de salariés vus pendant les quinze jours.

Tableau 2 : Taux de signalement selon le sexe et le secteur d'activité

	Femmes	Hommes
Santé humaine et action sociale	6,5 %	*
Commerce de gros et de détail	6,4 %	4,8 %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4,9 %	3,1 %
Administration publique	4,8 %	4,4 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services	*	4,7 %
Construction	*	4,3 %

* Effectifs de salariés inférieurs à 100 ou de signalements inférieurs à 5
Les secteurs information et communication, enseignement, activités immobilières, hébergement/ restauration et autres activités de services ne sont pas présentés car les signalements sont inférieurs à 5.

Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

Les pathologies¹ signalées en lien avec le travail

En 2014, **150 pathologies ont été signalées** pour 144 salariés, 6 d'entre-eux présentaient 2 pathologies.

Les pathologies, en lien avec le travail, signalées par les médecins du travail ont été regroupées en cinq catégories : les affections de l'appareil locomoteur (ALM) (qui comprennent les troubles musculo-squelettiques (TMS), l'arthrose et toutes autres affections péri-articulaires), la souffrance psychique, les troubles de l'audition, les irritations et/ou allergies et les autres pathologies (zoonose, maladie thyroïdienne, acrocyanose...).

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les ALM et la souffrance psychique aussi bien pour les femmes (50,0 % et 45,2 %) que pour les hommes (40,9 % et 33,3 %). Chez les hommes, les autres pathologies rencontrées sont des irritations et/ou allergies (10,6 %) et des troubles de l'audition (9,1 %).

Les taux de prévalence des ALM et de la souffrance psychique sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes (2,6 % versus 1,5 % pour les ALM, 2,5 % versus 1,3 % pour la souffrance psychique).

Lors de ces deux quinze jours, le taux de prévalence des irritations et/ou allergies est de 0,4 % chez les hommes.

Le taux de prévalence des troubles de l'audition, exclusivement signalés chez les hommes, est de 0,4 % (tableau 4).

Tableau 3 : Répartition des principales pathologies en lien avec le travail selon le sexe

	Femmes	Hommes
Affections de l'appareil locomoteur (ALM)	50,0 %	40,9 %
Souffrance psychique	45,2 %	33,3 %
Irritation et/ou allergie	*	10,6 %
Troubles de l'audition	-	9,1 %
Autres pathologies	*	*

* Effectifs inférieurs à 5

Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

Tableau 4 : Taux de prévalence des principales pathologies en lien avec le travail selon le sexe

	Femmes	Hommes
Affections de l'appareil locomoteur (ALM)	2,6 %	1,5 %
Souffrance psychique	2,5 %	1,3 %
Troubles de l'audition	-	0,4 %
Irritation et/ou allergie	*	0,4 %

* Effectifs inférieurs à 5

Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

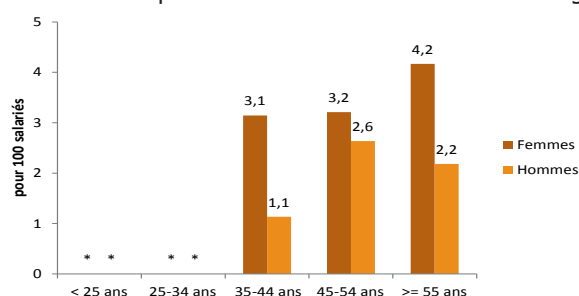
¹ Les pathologies ont été codées à l'aide de la classification internationale des maladies (Cim-10), les secteurs d'activité selon la nomenclature Naf 2008, les catégories sociales avec la nomenclature PCS 2003 et les agents d'exposition professionnelle selon le thésaurus harmonisé des expositions professionnelles coordonné par l'Anses.

Les affections de l'appareil locomoteur en lien avec le travail

La majorité des 65 ALM signalées sont des TMS, touchant principalement les membres supérieurs (63 %), le rachis (25 %) et le syndrome canalaire (9 %).

L'âge moyen des salariés concernés, similaire chez les hommes et les femmes, est de 47 ans. De manière générale, le taux de prévalence des ALM augmente avec l'âge aussi bien pour les hommes que pour les femmes jusqu'à 55 ans. Au delà de 55 ans, la prévalence continue d'augmenter chez les femmes mais diminue chez les hommes (figure 8).

Figure 8 : Taux de prévalence des ALM selon le sexe et l'âge



* Effectifs inférieurs à 5
Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

La prévalence des ALM peut être calculée pour les ouvriers (homme ou femme) et les employées. Les ouvriers ont un taux de prévalence des ALM voisin de 4 % chez les femmes et de 2 % chez les hommes. Chez les femmes, près de 3 % des employées sont concernées également par des ALM.

La prévalence varie de manière importante en fonction des secteurs d'activité.

Chez les femmes, sont particulièrement concernés, les secteurs des industries manufacturières, extractives et autre (4,1 %), du commerce de gros et de détail (3,2 %) et de la santé humaine et action sociale (3,4 %).

Chez les hommes, le secteur d'activité le plus concerné est le secteur du commerce de gros et de détail (3,4 %).

Parmi les facteurs cités par les médecins du travail participants pour expliquer les pathologies de l'appareil locomoteur signalées, 39 % concernaient les mouvements répétitifs et 28 % la manutention manuelle de charges ou de personnes. Les contraintes posturales, ainsi que les vibrations représentent respectivement 13 % et 7 % des agents.

Les facteurs organisationnels, relationnels (cadence élevée et niveau de sécurité faible) représentent 5 % des agents d'exposition.

La souffrance psychique liée au travail

Parmi les **60 pathologies relevant d'une souffrance psychique en lien avec le travail**, 68 % concernent des syndromes dépressifs, 17 % des syndromes anxieux. En outre, les médecins ont réalisé le repérage de situations d'épuisement professionnel ou burn-out qui représentent 8 % des pathologies signalées.

L'âge moyen des salariés en question, similaire chez les hommes et les femmes, est de 44 ans. Quel que soit l'âge considéré, le taux de prévalence est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Chez les femmes, le taux de prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail le plus élevé est observé chez les 45-54 ans (3,4 %), alors que chez les hommes les 35-44 ans sont les plus concernés.

Chez les hommes, le taux de prévalence n'a pu être calculé pour les employés. Pour les autres catégories professionnelles, un gradient social de prévalence est observé, avec une prévalence allant de 0,6 % chez les ouvriers à 4,0 % chez les cadres et professions intellectuelles supérieures.

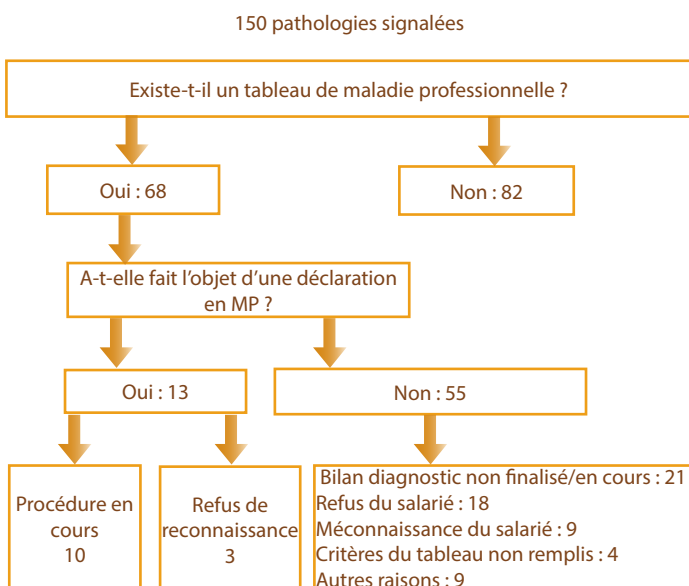
Chez les femmes, les prévalences sont peu différentes entre les employées (2,9 %) et les professions intermédiaires (2,3 %), seules catégories pour lesquelles elles ont pu être calculées.

Le secteur d'activité le plus touché est l'administration publique avec un taux de prévalence chez les femmes de 4,4 % et chez les hommes de 2,9 %. Chez les femmes, un taux de prévalence 3,2 % est relevé dans le secteur d'activité du commerce de gros et de détail.

88 agents d'exposition professionnelle ont été cités par les médecins du travail en lien avec la survenue de la souffrance psychique. Les agents les plus fréquents (43 %) concernent la qualité des relations de travail (l'ambiance, les troubles relationnels, les conflits...). Les problèmes liés à l'organisation fonctionnelle de l'activité et au management sont signalés dans des souffrances psychiques liées au travail et notamment la surcharge de travail ressentie et les horaires de travail (38 % des agents).

Les MCP dans le dispositif de reconnaissance en maladies professionnelles

Figure 9 : Part des maladies professionnelles indemnissables (MPI) dans les MCP, demande de reconnaissance et raisons de non déclaration en 2014



Source : Quinzaines MCP 2014

Exploitation ORS Auvergne

Sur les 150 pathologies signalées, 55 % ne relèvent pas d'un tableau de maladie professionnelle.

Parmi les pathologies figurant dans un tableau, 13 (19 %) avaient fait l'objet d'une déclaration en maladie professionnelle dont 10 (77 %) étaient en cours de reconnaissance et 3 (23 %) avaient été refusées.

Les principales raisons de la non déclaration étaient un bilan diagnostic non finalisé ou en cours d'établissement et le refus du salarié.

La principale raison évoquée lors du refus du salarié était la crainte pour l'emploi.

Évolution de 2012 à 2014

Comme dans les autres régions participant au programme MCP, le taux de participation régional des médecins diminue chaque année, passant de 30 % en 2011 à 18 % en 2014 (tableau 5). Cette baisse de la participation impacte la capacité à réaliser des analyses fines par secteur d'activité, par pathologie.

La participation des différents services de santé au travail est variable selon les années. Les médecins de la MSA et de la fonction publique hospitalière ont participé de manière régulière aux quinzaines MCP en Auvergne depuis 2011. Le nombre de médecins de la fonction publique territoriale participants a diminué.

Les taux de signalement varient d'une année à l'autre de 3,6 %, au plus bas, en 2013 à 7,0 %, au plus fort, en 2011.

Les taux de signalement calculés pour les médecins de la fonction publique varient peu depuis 2012 entre 11,0 % et 11,6 %. Au contraire de ceux calculés pour les médecins de la fonction publique territoriale qui ont très nettement diminué de 10,1 % à 2,9 %.

Les taux issus des données des services d'entreprise diminuent mais dans une moindre mesure (3,1 % en 2012 à 2,1 % en 2014). Dans les autres services, les taux sont variables d'une année sur l'autre. Les taux de signalement des médecins MSA étaient de 5,5 % en 2012, 3,1 % en 2013 et 4,1 % en 2014.

En ce qui concerne les services interentreprises, les taux de signalement étaient de 4,6 % en 2012, 2,8 % en 2013 et 4,7 % en 2014.

Tableau 5: Participation des médecins du travail de 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014
Quinzaine	2	2	2	2
Médecins participants	43	53	44	32
Pourcentage de médecins participants	30 %	27 %	22 %	18 %
Salariés vus en consultation	3 893	6 014	4 971	3 210
Salariés avec un signalement	274	325	181	144
Taux de signalement	7,0 %	5,4 %	3,6 %	4,5 %

Source : Quinzaines MCP 2011-2014

Exploitation ORS Auvergne

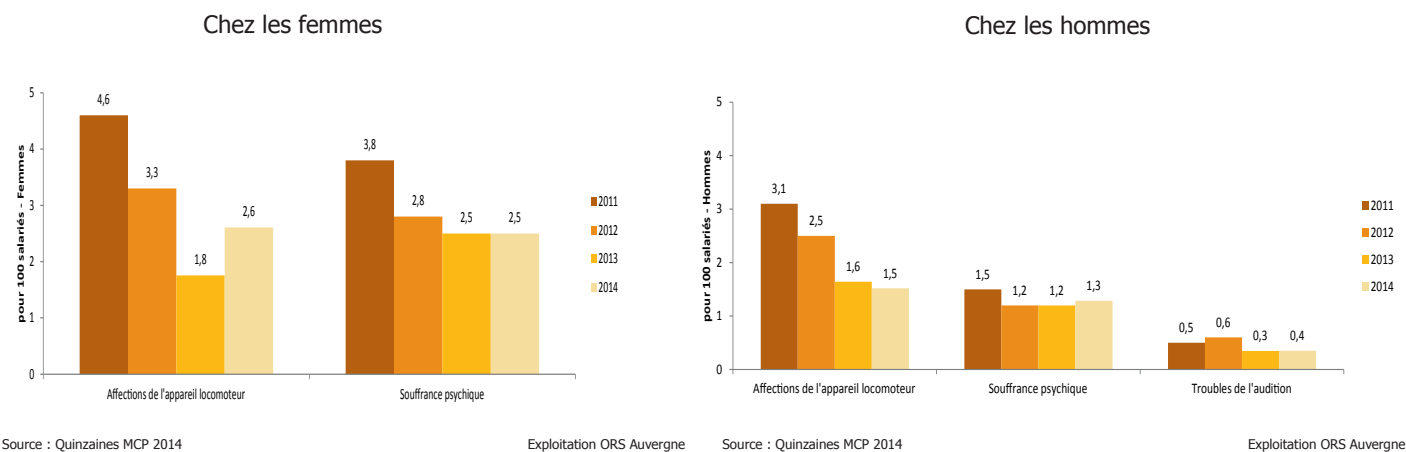
Quelle que soit l'année, les taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur et de la souffrance psychique en lien avec le travail sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes (figure 10).

Chez les hommes, le taux de prévalence des ALM a nettement diminué entre 2011 et 2013 puis a peu évolué (1,5 % en 2014). Chez les femmes, le taux de signalement a diminué nettement de 2011 à 2013, puis est remonté en 2014 pour atteindre 2,6 %.

Chez les femmes, est observée une diminution du taux de prévalence de la souffrance psychique liée au travail jusqu'en 2013 pour atteindre 2,5 %.

Chez les hommes, la prévalence a varié entre 1,2 et 1,5 %.

Figure 10 : Taux de prévalence des principales pathologies en lien avec le travail



Pour en savoir plus

Les publications nationales et régionales relatives à ce programme sont disponibles sur le site internet de Santé Publique France (www.santepubliquefrance.fr/).

Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins participant au programme MCP ainsi qu'aux secrétaires, assistantes, infirmières et intervenants en prévention des risques professionnels. Nous remercions également les services administratifs de santé au travail qui facilitent la mise en oeuvre des quinzaines.

